

Séance du conseil municipal du Jeudi 17 décembre 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 décembre 2020, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Julia Mathon-Quellien, Éric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Franck Robillard, Sandrine Roullier,

Sonia Pupin, Nicolas Gilles

Procuration :

Absents : Nicolas Chevrier

Secrétaire de séance : Clarisse Fougeray

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de novembre 2020.
2. Convention SIVOM.
3. Devis des travaux gouttières de l'église
4. Point Ressources humaines
5. Point analyse financière de la commune
6. Décision modificative budgétaire

Questions et informations diverses

- point travaux gymnase

1- Approbation des comptes rendus du conseil municipal de 19 novembre :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020.

2 –Convention SIVOM :

Suite aux différents échanges avec Frédéric FOUILLARD, président du SIVOM Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de formaliser à nouveau la convention qui lie la commune et le SIVOM concernant la mise à disposition et l'utilisation des bâtiments communaux. Cette convention fixe notamment les modes de répartition des charges liées aux bâtiments communaux, comme suit :

a/ Médiathèque

*Feuguerolles-Bully : 13 heures x 52 semaines = 676 heures = 37%

*SIVOM « Les Trois Villages » : 31 heures x 36 semaines = 1 116 heures = 62 %

b/ Gymnase

*Feuguerolles-Bully : 15 heures x 36 semaines = 540 heures = 33 %

*SIVOM « Les Trois Villages » : 30 heures x 36 semaines = 1080 heures = 66 %

c/ Cantine

*Feuguerolles-Bully : 16 semaines = 31 %

*SIVOM « Les Trois Villages » 36 semaines = 69 %

d/ Mairie

La commune de Feuguerolles-Bully hébergeait à titre gracieux jusqu'à présent, les bureaux administratifs du SIVOM (local, eau, électricité, chauffage). Le montant défini est désormais de 1200 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 12 voix « pour » et une abstention, la nouvelle répartition concernant la convention avec le SIVOM pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise le maire à signer cette convention.

3 –Devis des travaux gouttières de l'église:

Thierry Goux présente deux devis demandés à l'entreprise de couverture SAS Moisson en prévision du remplacement de la gouttière défectueuse de l'église (défectueuse).

- Devis n° 1 : remplacement gouttière seule : 3416.08€
- Devis n° 2 : remplacement gouttière + démoussage toit = 4538.32€

Le premier devis, présente, pour le remplacement de la gouttière, la nécessité de la location d'un échafaudage (950€ TTC) Thierry Goux, propose de profiter de la location induite de cet échafaudage pour demander un démoussage du toit qui s'avérera nécessaire quoi qu'il en soit. Ceci permis d'éviter une nouvelle facturation d'échafaudage si la tâche était réalisée en deux fois.

Suite à l'exposé de ses arguments, Thierry Goux demande l'accord au Conseil pour signer le second devis d'un montant de 4538.00€ TTC (remplacement gouttière et démoussage du toit).

Le Conseil vote à l'unanimité le devis d'un montant de 4538 euros pour l'entreprise SAS Moisson.

4 –Point Ressources humaines:

Monsieur le Maire fait un rappel sur la situation de certains employés de la commune :

- Suite au départ en retraite de Jean-Louis Loutreuil, ce dernier ne sera pas remplacé. Deux agents techniques restent donc actifs dans la commune.
- Est prévu pour Gaëlle Féron, que lui soit attribué plus d'heures à la médiathèque.
- Le départ en retraite de Brigitte Marie (agent de cantine), est prévu pour la fin d'année scolaire.
- Le départ en retraite de Monique Menoyot, actuellement en arrêt maladie, est fixé au 31 mars 2021. Monsieur le Maire propose le maintien à plein traitement du salaire de Monique Menoyot pour le délai restant des 3 mois.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le maintien à plein traitement de Monique Menoyot jusqu'à son départ à la retraite.

5 –Point analyse financière de la commune:

Monsieur Le Maire présente le rendez-vous qui a eu lieu à la préfecture, en présence de Julia Mathon-Quellien et d'Olivier Pinel, suite à une convocation de leur part pour un état sur les comptes de la commune : dans le cadre de l'activité de surveillance des comptes publics menée conjointement par la préfecture et la trésorerie,

la commune de Feuguerolles-Bully est apparue au dispositif « réseau alerte ». A la demande de la commission en charge de la surveillance, des précisions ont donc été apportées à ces derniers sur la gestion des comptes de la commune, notamment sur les investissements effectués pour la maison communale, la part du SIVOM dans le budget communal, le projet de rénovation du gymnase, l'aménagement de la traversée du bourg. Les précisions apportées par les acteurs de la mairie ont pu rassurer les agents de la commission du dispositif « réseau alerte ».

Pour plus de clarté envers les élus du Conseil, un document d'analyse financière sera transmis aux élus par M le Maire.

Dans la continuité de la discussion est évoqué le rappel de la disparition totale de la taxe d'habitation à l'horizon 2023.

6 – Décision modificative budgétaire:

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal une modification budgétaire suite aux subventions vélos accordées par la commune pour quinze vélos. :

- chapitre dépenses d'immobilisation 2023 : - 2000 €
- chapitre 20421 subventions équipement : + 2000 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

Questions diverses :

A. Point travaux gymnase

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée de l'appel d'offres lancé pour la rénovation du gymnase : à ce jour 92 entreprises ont retirées le dossier. Le délai de consultation maximum est actuellement fixé au 31 décembre 2020. Les représentants de certaines entreprises ont fait état de la difficulté de répondre dans ce délai du fait des congés de fin d'année pris par la plupart à ce moment. Un délai supplémentaire a donc été accordé au 15 janvier 2021. L'ouverture des plis est donc programmée le 15 janvier 2021 à 17h00.

Concernant le projet de rénovation du gymnase, les faits suivants ont été évoqués :

- l'analyse des offres devrait se dérouler sur une période allant de 15 à 20 jour pour le choix du maître-d'œuvre (ajustable selon le nombre d'offres)
- la réunion de préparation de chantier est prévue début février 2021.
- un délai d'un mois est prévu concernant le désamiantage.
- le début effectif des travaux est prévu pour le début avril 2021.
- L'utilisation du gymnase est possible jusqu'à la fin mars 2021.
- La réception du chantier est à ce jour fixée au 27 octobre 2021.

B. Projet de l'entreprise Edu'canin

Monsieur Le Maire rappelle le contexte du projet porté par Monsieur Guinaudeau : ce dernier a sollicité la commune pour l'obtention (via bail) d'un terrain communal à proximité de l'accrobranche, en vue d'ouvrir un parc de loisirs canin. Deux terrains ont été préalablement

proposés mais successivement rejetés faute d'entente entre les parties (Accro'Fury/Mr Guinaudeau) pour le premier terrain et suite à la délibération du Conseil pour le second terrain. Lecture est faite d'un courrier daté du 11/12/2020, envoyé par Monsieur Guinaudeau, détaillant les modalités souhaitées de sa requête.

Mr Le Maire présente au Conseil une troisième parcelle qui pourrait-être proposée au demandeur dans le cadre de ce projet : au centre du bois de l'Accrobranche, une parcelle isolée pourrait-être dégagée et proposée.

Suite à un débat, Monsieur le Maire propose d'ajourner la décision du Conseil dans un mois afin que chacun aies le temps de se déplacer sur les lieux évoqués et puisse se rendre-compte des tenants et aboutissants.

La décision d'ajournement votée à l'unanimité par le conseil municipal.

C. Panneau publicitaire :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de plusieurs plaintes à l'encontre d'un panneau publicitaire sur la commune. Le Conseil Municipal regrette l'implantation de ce panneau, effectuée sans concertation préalable à la mairie ainsi, le Conseil Municipal s'engage à rechercher les possibilités pour interdire ce genre de panneaux sauvages.

D. Véhicule brulé :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la présence d'une voiture brulée dans le quartier de cours d'Orne. Une plainte a bien été déposée à la gendarmerie, toutefois la procédure peut prendre de un à trois mois et il a été demandé par les autorités de ne pas toucher au véhicule durant ce temps.

E. Feugruolles-Bully sur Instagram :

Sandrine Roullier informe le Conseil Municipal de la création d'une page Instagram dédiée aux adolescents de la commune : « Feuguerolles-Bully, 100% ados »

Séance levée à 22 h 45 .